



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, 29 JUILLET.

On écrit de Berlin, le 26 juillet :
Le baron de Werther est de retour à Tœplitz. Le colonel de Kaiserlingx, officier de cavalerie distingué, qui a pris sa retraite il y a quelque temps, est parti pour l'Espagne, pour y organiser la cavalerie de don Carlos.
On écrit des frontières d'Italie, le 20 juillet :
Dès qu'on sût ici que les carlistes s'approchaient des côtes de la Catalogne, il y eut à Gènes beaucoup d'activité, et un grand nombre de navires paraissaient être prêts à aller en mer pour conduire des vivres en Espagne. Il a suffi du bruit que des croiseurs anglais avaient pris position près de Barcelonne, dans l'intention d'empêcher toute communication par mer avec l'Espagne, pour que les entrepreneurs trouvaient bon d'agir avec prudence, et surtout de ne pas faire d'envoi. La moisson est cependant fort abondante dans toute l'Italie et si la sortie des céréales ne pouvait avoir lieu, il en résulterait une véritable calamité.
Il arrive toujours ici beaucoup d'Espagnols, qui n'appartiennent à aucun parti, mais fuient la guerre civile qui déssole leur pays, et qu'ils croient devoir durer encore plusieurs années. La plupart manquent d'argent ; si on ne les tolère pas ici, ils comptent partir pour la Grèce.
(Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 31 JUILLET.

Le nombre total des membres de la Chambre des communes est de 658, dont 158 envoyés des comtés d'Angleterre, 342 des cités et bourgs d'Angleterre et du pays de Galles, 53 des comtés, cités et bourgs d'Ecosse, et les autres 105 des comtés, cités et bourgs d'Irlande. Les cités et bourgs d'Angleterre et du pays de Galles ont terminé maintenant l'élection de leurs 432 députés, parmi lesquels se trouvent 190 réformistes de toute nuance, et 152 Tories de différents degrés, ce qui donne une majorité de 38 voix en faveur du gouvernement. Les whigs ont perdu 30 de leurs champions, et les Tories 33.
Les comtés en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, et les cités et bourgs électoraux de ces deux derniers pays sont occupés en ce moment de leur vote définitif. A Edimbourg (Ecosse), MM. Abercromby et John Campbell réformistes ont été nommés candidats sans opposition. Dans le comté de Middlesex MM. Home et Byng ont été reçus avec faveur, ainsi que MM. William Molesworth et Baines à Leeds.
Le prince Louis Napoléon Bonaparte a quitté Londres samedi, se rendant à Richmond. On croit qu'il prendra sa résidence dans une des belles maisons de campagne situées sur les rives de la Tamise, jusqu'à ce qu'il ait obtenu un passeport pour visiter sa mère, la duchesse de St-Leu, qui est dangereusement malade en Suisse. Il a déjà fait des démarches à cet effet auprès d'une puissance étrangère, par l'intermédiaire de son ambassadeur à la cour d'Angleterre.

FRANCE. — PARIS, LE 1er AOUT.

On parle du mariage de la princesse Marie avec le

FEUILLETON.

LE PASSEPORT.

Il est donc vrai, Léon, et je puis te faire mon compliment : tu te maries ?
— Assurément... Tu vois cette malle et ce sac de nuit, dans une heure, la diligence m'emporte ; j'arrive demain soir à Montargis, et après demain je me présente chez ma future qui habite la campagne à quelques lieues de là.
— Et ta future, est-elle jolie ?
— Charmante... je ne l'ai jamais vue, mais mon oncle Lombard, qui m'a rendu le service d'arranger ce mariage, m'a fait de la jeune personne un portrait enchanteur : dix-huit ans, blonde, cent mille francs de dot, et le double en espérance. Tu la verras, Jules, car tu es du petit nombre de mes amis d'aujourd'hui que je ne consignerai pas à la porte de mon ménage.
— Merci. Mais le moment de ton départ approche ; adieu. Bon voyage et bonne chance !
Léon Durand était un jeune homme passablement tourné, d'une figure agréable, et d'un esprit entre le médiocre et le brillant. Modeste et donnant peu de prise à la critique, il n'était déplacé nulle part, et passait inaperçu dans le monde. Cependant son caractère n'était pas dépourvu d'une certaine originalité. Livré à lui-même dès l'âge de vingt ans, maître de ses actions et de sa fortune, Léon n'avait jamais montré de vocation pour le célibat ; il n'avait ni les goûts ni les passions qui donnent du prix à la vie de garçon ; pour lui, l'indépendance était sans charme ; il fuyait les plaisirs bruyants, et les intrigues galantes lui faisaient peur. Il se comprenait l'amour que comme une tendresse douce et perpétuelle. D'un caractère facile et mou, acceptant volontiers une opinion, enclin à l'obéissance, aimant à se laisser gouverner, il se trouvait naturellement bête et bête pour le mariage, et pourtant on n'avait pas compris tout ce que cet honnête garçon offrait de garanties conjugales, on avait méconnu le bon mari sous l'enveloppe du célibataire, et Léon, malgré ses démarches personnelles, ses six mille livres de rente, et sa grande envie de se marier, était encore garçon à vingt-huit ans.
Aussi étourdiment, Léon s'adressa d'abord à une jeune veuve, dont il paya les conquêtes par une proposition de mariage bien nette et bien formelle. La veuve qui ne s'y attendait pas, fut très étonnée d'avoir été prise au sérieux, mais elle appréciait assez le voyage pour

prince Alexandre de Wurtemberg. Ce prince, cousin du roi de Wurtemberg, est à Paris depuis 10 à 12 jours.
Le roi et la famille royale doivent partir prochainement pour le château d'Eu. M. de Montalivet est le seul des ministres qui accompagnera le roi dans ce voyage, qui durera dix à douze jours. C'est là, dit-on, que sera décidée la question de dissolution.
Une ordonnance royale du 31 juillet porte que M. le comte Molé, président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'interim du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.
M. Martin (du Nord) doit partir aujourd'hui même pour Londres, et parcourir successivement toutes les principales lignes des chemins de fer, afin d'examiner à fond cette question si importante ; d'étudier en Angleterre les améliorations qu'il est indispensable d'introduire dans notre système de douanes, si l'on veut rendre possible la confection de grandes lignes de chemin de fer, qui doivent absorber des quantités de fer beaucoup plus considérables que la France ne peut en fournir.
On doit s'attendre à voir figurer dans les collèges électoraux comme candidats ministériels :
MM. Victor Hugo, Alexandre Dumas, Alphonse Karr, Capo de Feuillide, de Balzac et tutti quanti. On est même décidé, dans le cas où quelques-unes de ces célébrités converties ne seraient point agréables aux électeurs, à leur confier la défense de divers projets de loi, comme commissaires du roi, afin de familiariser la France avec leur éloquence. Nous pourrions citer tel projet, dont un de ces messieurs doit soutenir la discussion à la prochaine session, le cas échéant ou il ne serait point élu député.
On lit dans le Journal des Débats :
« Il paraît très probable que la Suisse ne permettra pas au prince Louis Napoléon de résider sur son territoire, ainsi qu'il en a annoncé l'intention. La confédération helvétique comprend parfaitement que la présence de ce jeune homme, si malheureusement illustré par son échouffourée de Strasbourg, ne pourrait que menacer sa tranquillité intérieure, comme celle des gouvernements voisins. C'est ici le cas d'appliquer ou jamais le *conclusum* relatif aux réfugiés politiques ; car aucun autre personnage ne peut être à un plus haut degré un danger pour le repos des états qui ont des relations de voisinage et d'amitié avec la Suisse. »
— Les produits de la France s'élèvent annuellement à une valeur approximative de 6 milliards, dont voici les diverses sources :

Produits du règne minéral,	97,000,000
Grains,	1,900,000,000
Vins,	800,000,000
Prairies naturelles,	700,000,000
Légumes et fruits,	262,000,000
Coupes de bois,	141,000,000
Lin et chanvre,	50,000,000
Animaux domestiques,	650,000,000
Fabriques et manufactures,	1,400,000,000
	6,000,000,000

ne vouloir pas renoncer à ce doux état. Elle remercia donc son respectueux adorateur et lui donna congé. Léon fut déconcerté par ce revers, et dès lors il apporta dans ses démarches une dévotion et une gaucherie funestes. Quand il eut échoué trois fois, on parla de ses défaites, et les familles dont il recherchait l'alliance s'en effrayèrent. Il a été refusé, disait-on, par Mme** par Mlle** et *** ; il faut que ce jeune homme, sans de bonnes apparences, ait quelque vice caché. Le champ était vaste et prêtait à de terribles commentaires et à d'étranges suppositions. Plusieurs années s'écoulèrent ainsi, et Léon, accablé sous le poids de ses disgrâces, brisé par tant de déroutes, finit par tomber dans un profond découragement.
Heureusement, l'oncle Lombard vint à son secours. M. Lombard, dans sa jeunesse, avait été commis-voyageur, devenu riche et placé en qualité d'associé à la tête d'une opulente maison de commerce, il s'était retiré la partie des voyages, pour ne rien perdre de ses anciennes et chères habitudes. Depuis trente ans, M. Lombard parcourait la France, et il avait la prétention d'avoir fait des passions dans tous les départements. De reste, il était assez bel homme pour justifier ce cosmopolitisme galant. Très partisan du célibat, qu'il exploitait en amateur, il n'avait jamais cherché à combattre le penchant de Léon. Franchement libéral, M. Lombard avait pour principe de ne contrarier les goûts de personne. Au moment de partir pour une longue tournée, il avait dit à son neveu :
— Ne te désolés pas, mon garçon ; je me charge de te trouver en province une femme accomplie ; j'arrangerai l'affaire, et tu n'auras plus qu'à venir épouser. Tu peux t'en rapporter à moi, j'ai la main heureuse. D'ici à un mois tu auras de mes nouvelles.
M. Lombard avait tenu parole : trois semaines après son départ il écrivait son neveu :
« Mon cher ami, j'ai l'avantage de t'informer que, selon nos conventions, je t'ai trouvé un parti superbe, une jeune personne jolie comme un ange, des yeux bleus, magnifiques, des cheveux blonds, et fille unique d'une mère qui possède quinze bonnes mille livres de rente en biens-fonds. La dot sera de cent mille francs. J'espère que tu ne te plaindras pas de moi. Pars aussitôt après avoir reçu ma lettre, et dépêche-toi d'épouser. Je ne pourrai pas assister à ton mariage, étant obligé d'aller sans retard à Marseille, et de séjourner en Provence pendant deux mois. A mon retour j'aurai un vrai plaisir de te retrouver en ménage, et d'ici là je fais des vœux bien sincères pour ton bonheur. Adieu mon ami.
Ton oncle dévoué,
ISIDORE LOMBARD. »
P. S. Voici le nom et l'adresse de ta femme : Mlle Euphrasie Dutillois, chez Mme Dutillois, sa mère, à Bony, près Montargis. »

Le bruit court qu'une expédition doit être dirigée sur Haïti pour amener l'exécution du traité conclu en 1825 ; M. de Mackau serait, dit-on, chargé du commandement de cette expédition.
On lit dans le Journal d'Indre, du 29 juillet : « Quelques journaux de la capitale font M. le prince de Talleyrand dangereusement malade. Nous savons de source certaine que le prince ne s'est jamais mieux porté. »
ALGÉRIE.
On écrit de Bone, 23 juillet 1837 :
« Depuis trois jours, Achmet-Bey ravage toutes nos tribus alliées, les pille et les saccage. Avant hier il s'est présenté avec cinq ou six mille cavaliers aux travailleurs du camp de Guelma qui étaient occupés aux travaux de la route du camp à la Seybouse. Il les a chassés et traqués dans l'intérieur. Nous avons perdu du monde. Les Arabes sont venus près du camp et ont tenté d'y pénétrer. Les courriers se succèdent par minutes et les choses prennent un caractère sérieux.
Le général Trézel part ce soir à minuit. L'ordre est ainsi donné. Il emmène avec lui tout ce que nous avons à Bone. La milice urbaine fera le service.
Achmet est entre Guelma et Dréan ; il continue de ravager nos amis et emmène tout ce qui veut le suivre, le reste est décapité ! Les Arabes sont plus audacieux que jamais. Il y a à Constantine beaucoup de déserteurs et de prisonniers que l'on fera servir au besoin.
Dans l'attaque du camp de Guelma, nous avons perdu soixante-huit hommes, dont huit morts, parmi lesquels deux officiers.
Nous éprouverons la plus vive résistance dans l'expédition de Constantine. Trois bey, se sont coalisés entre eux, et ils ont fourni chacun leur part pour la construction d'une ville qui se bâtit entre Constantine, Bongie et Bone. Elle portera le nom de cité des Kabâiles, et elle sera gouvernée démocratiquement. Les trois bey en seront les premiers chefs. Tous ces projets sont combinés sur les craintes que ces souverains ont d'être battus. Mais la construction de la nouvelle ville est déjà en cours d'exécution. Ils n'interviendront pas moins à main armée pour la défense de la ville attaquée, mais ils feront la guerre de filtration. Les Coulouglis doivent servir la ville et la défendre jusqu'au dernier, et les Arabes balayer la plaine et nous chagriner sur les derrières. Le feu sera mis à tout ce qui offrira quelque ressource aux Français. Tous les trésors sont déjà partis pour la nouvelle ville, qui se nomme en langue kabâile : Kodounagad-et-Babet.
Nous rapportons ces nouvelles telles qu'elles nous parviennent de Toulon ; mais nous renvoyons nos lecteurs à l'article qui suit :
Il n'y aura pas d'expédition de Constantine, malgré les lettres de M. le duc de Nemours au général Trézel. Le ministère traite maintenant avec Achmet ; un agent du bey est arrivé à Bone ; il y a eu avec lui plusieurs entrevues, et on est d'accord sur les préliminaires du traité. Le télégraphe l'a annoncé il y a déjà plus de huit jours. Achmet-bey offrait, il y a cinq ans, cent et quelques millions pour obtenir une seule issue sur la mer ; nous affirmons le fait

Cette lettre mit Léon au comble de la joie. Il partit léger, plein d'espoir et rêvant un charmant avenir. A Fontainebleau la diligence s'arrêta et le conducteur donna vingt minutes aux voyageurs pour dîner. On se mit à table. Dans une salle voisine des voyageurs venant de Lyon achevaient leur repas, et ils se disposaient à regagner leur voiture, lorsque des gendarmes se présentèrent et demandèrent à visiter les passeports qui furent recueillis et examinés avec soin, car il y avait alors sur le tapis je ne sais quelle conspiration. Après avoir rempli les formalités d'usage, les gendarmes firent le tour des deux tables, et chaque voyageur, sur l'appel de son nom, rentra en possession de son passeport.
Pendant que Léon roulait sur le chemin de Montargis, on s'occupait de lui à Bony. Euphrasie Dutillois méritait l'éloge que M. Lombard avait fait de sa beauté ; c'était une jeune personne charmante qui n'avait d'autre défaut que d'être un peu volontaire comme le sont tous les enfants gâtés, et sous ce rapport, elle convenait parfaitement à Léon. Héritière de quinze mille livres de rente, Euphrasie était trop riche pour trouver à Bony un parti sortable ; aucun prétendant n'avait osé se présenter, si ce n'est un cousin, Pamphile Jovin, un lourdaud qu'elle avait refusé, mais qui tenait bon et revenait à la charge. M. Lombard y en passant à Montargis, se rappela que feu M. Dutillois, son ami, avait laissé en mourant une veuve, une fille unique, et une assez jolie fortune ; il se rendit à Bony, Jovin fut mortifié de l'aventure ; il avait position que l'on accueillit et sur le peu de ressource qu'offrait Bony ; complé sur son opiniâtreté et sur le pauvre diable persécuté quand on vit Paris entrer en concurrence, le pauvre diable persécuté. Cela est fort bien pour vous, votre responsabilité de mère est à couvert, vous aurez convenablement établi votre fille, mais ce n'est pas tout pour moi. Il faut encore que ce monsieur me plaise, et j'ai cru remarquer que M. Lombard, tout en nous vantant le caractère de son neveu, évitait de nous parler de sa personne...
Le fait est que M. Lombard était montré fort discret sur ce chapitre

parce que nous en sommes certains. On verra maintenant ce que le ministère obtiendra d'Achmet. Il est présumable qu'il le priera de prendre et de conserver Guelma, et qu'il nous présentera comme avantages obtenus par son habileté de n'avoir plus à en payer la garnison. C'est ainsi qu'il a raisonné pour Tlemcen.

Bulletin de la bourse de Paris du 1^{er}. — La bourse a été très insignifiante aujourd'hui; les variations du 3 p. c. ont été peu sensibles, et cependant nous sommes dans la liquidation. L'actif a ouvert à 22 3/4 sans affaires. Les dernières dépêches télégraphiques avaient un peu refroidi la spéculation à la hausse sur cette valeur. Les chemins de fer ont ouvert aux mêmes cours de fermeture d'hier. Les négociations de ces actions ont été peu nombreuses; plusieurs acheteurs de St-Germain à 980, dont 20 fin courant, ont abandonné leur prime plutôt que de reprendre ferme au cours de 990. En général, on attend l'ouverture du chemin de fer de St-Germain pour engager de nouvelles affaires. On n'est pas bien sûr de l'époque à laquelle elle aura lieu; quelques personnes assurent qu'elle se fera publiquement le 10 du mois d'août, mais les wagons n'étant pas prêts d'être terminés, il est probable qu'elle sera reculée jusqu'au 25. On assurait en bourse que la moitié au moins des actions avait été négociée à l'étranger, notamment à Francfort et à Nuremberg.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les dépêches télégraphiques sont aujourd'hui moins favorables à la cause de la reine qu'elles ne l'ont été les jours précédents. Voici celles que publie ce soir le journal ministériel :

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

- Narbonne, 30 juillet, 5 heures du matin. Perpignan, le 29 au soir. Le 27, Ripoll a capitulé. La garnison a mis bas les armes, et n'est pas prisonnière; elle a été conduite à Olot. Urbistondo a laissé à Ripoll un détachement de la bande de Caballéria et s'est dirigé sur Saint-Jean-de-las-Abadessas. Narbonne, 31 juillet, 4 heures et 1/2 du matin. Perpignan, le 30 au soir. Le 27 au soir, le baron de Meer est entré à Olot avec 6 ou 7000 hommes, et le 29 il en est parti pour secourir Saint-Jean et Campredon. Au passage de Capsacosta, il a eu avec les insurgés une affaire vive dont on ignore le résultat. 180 christinos désarmés de la garnison de Ripoll sont arrivés à Puyecorda le 29, et 150 autres se sont réfugiés en France par Err. Bayonne, 31 juillet 1837, à 1 heure et demie.

Le commissaire de la marine à M. le ministre de la marine. Le consul de France à Santander m'écrit, en date du 27 que Castor, profitant du départ du général Ascala, qui est à la poursuite de 8 bataillons de Biscaye qui ont pénétré en Castille, ce chef s'approche de cette ville à la tête de 3,000 hommes, dont 1,000 occupent déjà la vallée de Toranzo. Le brigadier Castenega est débordé.

La dernière dépêche, datée d'aujourd'hui même, de Bayonne, ne fait, comme on voit, aucune mention, ni de la marche de D. Carlos, ni de celle de l'expédition carliste commandée par Zariatagui. Des lettres de Bayonne du 27, laissent des doutes sur le résultat de l'affaire engagée le 21 entre le général Las Antas, et ce chef carliste, au village de Santa-Cruz. D'après le bulletin carliste, il y aurait eu deux affaires dans la journée, et la seconde aurait été fort sanglante. Notre perte a été assez forte, dit-il, mais celle de l'ennemi est horrible.

On lit dans le Postillon de la Gironde du 23, que la junte carliste, qui était à Solsona, s'est transférée à Berga.

Le Phare de Bayonne du 29, donne des nouvelles de Sarragosse, portant que le général Oraa avait passé la nuit du 23 à Mora, et se dirigeait vers Cantavieja où se trouvait D. Carlos. Le comte de Lucana était le même jour entre Calamocha et Pozondon; il se porte également vers Cantavieja dans le but de l'assiéger. La division Bueros se trouvait près de Montréal. La colonne de Gomes, composée de 2,000 fantassins et de 200 chevaux, a été renforcée par deux bataillons venus de Lerida; elle doit occuper la rive gauche de l'Ebre.

tre, et cela pour une raison toute simple, c'est que M. Lombard, n'estimait chez les hommes qu'un seul genre de beauté. Pour être beau selon lui, il fallait avoir une taille de cinq pieds huit pouces, des épaules carrées, le teint vif et d'énormes favoris. Léon était loin de posséder ces brillants avantages; aussi, M. Lombard, le trouvant disgracié de la nature, s'était contenté de dire: — Je suis à peu près sûr que vous ne le trouverez pas mal. Cette phrase ambiguë avait jeté Euphrasie dans le doute et l'inquiétude.

— Eh bien, dit Mme Dutillois, tu es encore parfaitement libre: il n'y a rien de signé. Tu verras demain M. Durand, et s'il ne te convient pas, nous l'éconduirons... Mais je parierais qu'il te conviendra.

— C'est cela, et votre confiance fait votre force; voilà pourquoi vous glissez si légèrement sur ce mot: nous l'éconduirons! Croyez-vous donc qu'il soit si facile de dire en face aux gens: Vous ne vous convenez pas, nous vous trouvons désagréable et laid. C'est à dire, ma mère, que lorsque vous en serez là, et qu'il faudra en venir à ce compliment, je vous verrai si embarrassée, si en peine, que par pitié et pour vous tirer d'affaire, j'épouserai... Oh! je me connais! Heureusement, j'ai un moyen de tout arranger.

— Quel est ce moyen? — Voici: vous allez dire à Etienne de mettre les deux chevaux au char à banc; dans trois heures nous sommes à Montargis; nous descendons à l'auberge où s'arrêtent les diligences de Paris; on ne nous connaît pas; nous soupions à la table d'hôte, avec les voyageurs; je vois M. Durand, et s'il me déplaît, vous lui écrivez une lettre bien polie qui le dispense de venir à Bony, et qui vous épargne une explication pénible. Que dites vous de mon plan?

— Quand Mme Dutillois et sa fille arrivèrent à Montargis, et descendirent à l'auberge de la diligence, il était neuf heures du soir; on avait soupé. Euphrasie interrogea l'hôtesse, qui répondit avec empressement à ses questions.

— Parmi les voyageurs arrivés aujourd'hui de Paris, vous avez un M. Durand?

— Oui, mademoiselle, oui; un jeune homme qui vient se marier dans notre pays, à ce que j'ai compris d'après sa conversation. Il a dit qu'il voulait se rendre demain matin à Bony, Thomas doit le conduire dans son cabriolet, moyennant cinq francs. Cela ne vaut que trois livres; mais quand on va voir sa future, on n'y regarde pas de si près. Ces dames connaissent M. Durand? Faut-il le faire prévenir. Il n'est pas encore couché, car il y a de la lumière dans sa chambre. Tenez, justement Catherine vient de me remettre son passeport que je suis obligée de tenir à la disposition de l'autorité. Je vais inscrire son nom sur mon registre. Ces dames veulent elles souper.

Voici ce qu'on lit dans le même journal relativement à l'expédition de Zariatagui :

La nouvelle expédition carliste de 8 bataillons et de deux escadrons sous les ordres de Zariatagui, n'a pas été plus heureuse que celle du prétendant; après avoir été battue et mise en déroute, le 21, près de Haro, par la brigade portugaise et d'autres troupes espagnoles, elle a été obligée de revenir par Santa-Cruz-de-Campezu avec un grand nombre de blessés qui ont été transportés à Yrache. On remarquera que les carlistes voyant l'insuccès du prétendant à Chiva, avaient reporté, en désespoir de cause, toutes leurs espérances sur cette nouvelle tentative vers le centre de la Péninsule.

L'Indicateur de Bordeaux du 29, donne la même nouvelle de la rentrée en Navarre de cette expédition, à la suite du combat qui a eu lieu aux environs de Santa-Cruz et Cambrana.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 AOUT.

Le Roi, qui avait quitté Bruxelles hier à 10 heures 3/4 du matin, est arrivé au camp à 1 heure 1/2. Une salve de 21 coups de canon a annoncé la présence de S. M. Les troupes ont immédiatement pris les armes et se sont rangées en bataille en avant du front de bandière.

Le Roi, accompagné d'un nombreux et brillant état-major, est monté à cheval à 5 heures 1/2 pour passer tous les régiments en revue.

S. M. est rentrée au palais à 7 heures 1/2 et à 8 heures il y a eu un dîner de 80 couverts, où des officiers de tous grades et de toutes armes avaient été conviés.

Le camp présente l'aspect le plus riant et le plus animé. La beauté des troupes est au dessus de tout éloge, et leur discipline est parfaite.

S. M. a été reçue partout sur son passage et au camp, avec un grand enthousiasme.

Les sieurs Lemonnier et Mathé réfugiés français viennent d'interjeter appel du jugement correctionnel qui les condamne à un mois de prison 16 francs d'amende, pour avoir porté des coups à M. Jobard, rédacteur du Courrier Belge.

M. le procureur du roi de cette ville vient d'introduire le débit de l'huile d'Harlem et d'une liqueur connue sous le nom de Maegbitter de Bonnecamp d'Anvers. Des gardes de villes se sont rendus hier à cette fin dans toutes les boutiques de liqueurs.

Bruxelles, 2 août (trois heures). — La cote et les nouvelles de Paris ne venant aucunement soutenir l'élan de hausse donné hier au soir, le cours de l'actif espagnol est tombé à 20 3/4 avant la bourse, puis il est lentement revenu à 21 1/4 1/8, finalement il reste 21 1/4 argent. Les sociétés font de nouveaux progrès: Société Générale titres en noms fl. 771 A.; on offre fl. 775 pour des pièces au comptant, certifiées au porteur émission de Paris 1632 A.; Société de Mutualité 111 3/8 A.; Banque de Belgique 138; Actions-Réunies 101 3/4 P.; Lits militaires 140 P. Il y a de la demande pour les actions de la Société de Commerce de Bruges. Chemins de fer français: Saint-Germain 990 A., Versailles rive droite 700 A.; rive gauche, 630 P. 620 A., Mulhouse 600 A. 615 P.

Marché des huiles et graines. — La graine de colza s'est vendue très-lentement, les prix ont baissé de 6 à 8 sous par hectolitre, les meilleures qualités se plaçaient à 10 fl. 12 s. à 10 fl. 8 s. assez bien, les qualités inférieures se plaçaient difficilement.

Anvers, (deux heures). — Ardoins 20 3/4 7/8 21 21 1/4 1/8 1/4 3/8.

LIEGE, LE 2 AOUT.

DE L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LIÈGE.

Dans toutes les localités de la Belgique, le besoin d'ouvriers instruits et habiles, possédant les connaissances théoriques propres à les diriger et à les perfectionner dans la pratique de leur profession, se fait encore vivement sentir. Ce n'est pas portant l'intelligence qui manque à nos ouvriers: ceux d'entre eux à qui des circonstances favorables ont permis d'acquiescer quelque instruction, ont prouvé qu'ils savaient en profiter. Les heureux résultats obtenus depuis l'établissement de l'Ecole industrielle à Liège, sont là pour l'attester; déjà il est sorti de cette Ecole des sujets qui se sont fait remarquer par leurs connaissances acquises, et

— Oui, dit Euphrasie, oui, faites nous servir le plus tôt possible.

— A la minute, mesdames.

L'hôtesse sortit, laissant le passeport sur la table. Euphrasie se hâta de le prendre en disant: — Nous n'avons peut-être pas besoin de voir M. Durand; son portrait est là.

Elle lut: « Au nom du roi... Pierre Ignace Durand... » Il s'appelle Ignace; quel vilain nom!

— Tu lui en donneras un autre à ton goût, répondit Mme. Dutillois.

Euphrasie passa au signalement; dès le premier mot, elle pâlit, sa main trembla, et elle dit à sa mère: — Lui donnerai je aussi d'autres cheveux à mon goût?

— Comment donc?

— Cheveux rouges.

— Rouges! s'écria Mme. Dutillois.. Ah! M. Lombard! M. Lombard!

— Ce n'est pas tout, continua froidement Euphrasie, écoutez, maman:

« Front bas, — sourcils roux, — yeux gris, nez gros, — bouche grande, — barbe rousse, — visage marqué de la petite vérole. — Signe particulier: — Une verrue sur la narine gauche. »

Mme. Dutillois était consternée; Euphrasie avait pris bravement son parti, comme une fille qui sait bien qu'elle ne manquera jamais de mari. L'hôtesse revint, annonça que le souper était servi, et ajouta:

— M. Durand n'est pas couché, il vient de demander des plumes, de l'encre et du papier.

Que nous importe, répondit Euphrasie, nous ne connaissons pas ce monsieur, celui dont nous voulions parler tout à l'heure est mon père; il a cinquante ans.

Le lendemain, Léon se disposait à partir pour Bony dans le cabriolet de Thomas, lorsqu'il reçut une lettre de Mme. Dutillois. Le compliment était tourné d'une façon polie; on alléguait des circonstances fortuites et des excuses qui n'admettaient point de réplique. Léon comprit qu'une fatalité l'attachait au célibat. Il se résigna, et reprit tristement le chemin de Paris. A Fontainebleau le brigadier de gendarmerie qui examinait son passeport, s'écria:

— Parbleu! voilà qui est bien heureux pour ce monsieur qui a été arrêté hier à trois lieues d'ici... Ignace Durand, cheveux rouges, marqué de petite-vérole, une verrue... C'est bien cela, et ajouta-t-il en dépliant un autre papier: Léon Durand, cheveux noirs, nez moyen, visage ovale, c'est conforme Tenez, monsieur, nous avons commis une erreur, hier; vous étiez deux Durand, l'un venant de Paris, l'autre y allant; on a confondu vos passeports en vous les

plusieurs d'entre eux, admis dans divers établissements d'industrie, ont prouvé qu'ils étaient aptes à y rendre d'éminents services. Cependant notre école industrielle est loin d'être pourvue des machines et modèles nécessaires aux instituteurs, pour faire apprécier aux élèves les démonstrations auxquelles ils se livrent. Si l'on réunissait à cet établissement un conservatoire des arts et métiers ou du moins une collection de plans et de modèles, on sent de quels secours cela pourrait être pour atteindre le but qu'on se propose; mais on ne peut y parvenir avec les seuls efforts de la commune; pour suppléer à leur insuffisance, il faudrait que la province elle-même y contribuât pour quelque chose; et il y aurait justice, car l'école industrielle ne devrait pas être considérée comme un établissement fondé dans un intérêt purement communal, ses heureux résultats s'étendent sur tout le pays; nous voyons, en effet, que parmi les nombreux ouvriers qui viennent y puiser l'instruction gratuitement, plus de la moitié n'appartiennent pas à la cité.

Pour remédier à l'absence de modèles que nous venons de signaler, MM. les professeurs sont forcés de conduire leurs élèves sur le terrain et dans les nombreux établissements industriels qui avoisinent notre ville; c'est ainsi que nous avons vu M. Deville-Thiry, accompagné d'une trentaine des meilleurs ouvriers de l'école, parcourir successivement les établissements industriels de Grivegnée, d'Ougrée, de Seraing, du val St Lambert, dans le but de leur faire connaître, par la pratique, les règles qui ont présidé à la construction des machines qui y sont employées, leur usage, et les perfectionnements qui sont journellement introduits dans les procédés de fabrication. Aussi les propriétaires de ces établissements, MM. Cockerill, Orban, Lamarche, Kemlin, etc, qui tous sont à même d'apprécier les avantages qui peuvent résulter de ces sortes de visites, se sont-ils empressés d'accueillir le zélé professeur et ses élèves. C'est avec plaisir que nous signalons ce louable empressement, dont leur sauront gré tous ceux qui savent combien il importe à l'industrie d'avoir à la tête de ses établissements des ouvriers instruits, habiles et dévoués.

Hier et aujourd'hui sont arrivés au port de la Goffe, à Liège, quatre bateaux, dont deux chargés de coussinets et deux de rails pour le chemin de fer.

Deux pièces de fonte d'une dimension colossale qui sortent de l'établissement de Seraing, destinées au moulin à vapeur de Gand, sont chargées sur le quai de la Batte et vont être expédiées par le roulage de la maison Jongen.

Séances publiques du conseil communal de Liège, vendredi 4 et samedi 5 août, à 5 heures de relevé.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Ecole des Arts et Manufactures et des Mines.

Le jury nommé par M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères et composé de MM. Noël, Gloesner et Brassecar, a admis à suivre les cours de deuxième année de ladite école, MM. Louis Traenster, de Beaufays, Adolphe Delvaux, de Liège, et Emile Brixhe, de Gand. M. Delvaux a subi son examen avec distinction; M. Traenster avec beaucoup de distinction; M. Brixhe, qui a subi le sien après une seule année d'études, est comme M. Traenster un élève distingué de notre collège communal, où il remporta l'année dernière un grand nombre de prix. M. Delvaux a fait ses humanités au collège d'Alost, où il termina également ses études d'une manière brillante.

Voici un exemple qu'il est bon de publier chez nous, et de porter à la connaissance des ouvriers. Nous lisons dans un journal de Paris:

« Quelques ouvriers qui n'avaient pas isolément des économies suffisantes pour les placer à la Caisse d'épargne, viennent de former le projet de consigner dans un seul et même livret leurs petites économies collectives, de manière que, lorsque ce livret contiendra une somme qui vaille la peine d'être partagée entre tous, chacun puisse devenir propriétaire d'un livret individuel. Un grand nombre d'ouvriers se sont empressés de faire partie de cette noble association, et plu-

rendant. Cette méprise a eu des suites fâcheuses pour votre homonyme, qui a été arrêté et conduit dans les prisons de notre ville. Mais tout s'explique maintenant, et je cours chez le procureur du roi. Vous devez vous féliciter, monsieur Léon Durand, de ce que cette aventure n'a eu pour vous aucun résultat désagréable.

— En effet, c'est très heureux, dit Léon. — Après l'échec de Montargis, Léon devint philosophe. Voyant qu'il lui était impossible de ce marier, il se réconcilia avec la vie de garçon. L'héritage de son oncle lui permit bientôt de se livrer à toutes les œuvres d'un opulent célibat: M. Lombard mourut subitement à Marseille, laissant à son neveu une fortune de cinq cent mille francs. Dès lors Léon fit violence à son naturel, il rechercha les plaisirs et envisagea le mariage sous un nouveau point de vue.

Un an s'était écoulé depuis son malencontreux voyage à Montargis, lorsque Léon rencontra dans un bal une très jolie femme qui, en apprenant son nom, lui dit:

— J'ai manqué m'appeler Mme. Durand.

— Ah!... peut-être un de mes parents!

— M. Ignace Durand, rentier à Paris. Le connaissez vous?

— Oui, certes. Nous avons fait connaissance d'une singulière façon. Dans un voyage, l'année dernière, nos passeports furent changés, et on m'arrêta. Heureusement pour moi, je revins de Montargis le lendemain, et...

— De Montargis! Et vos passeports avaient été changés?

— Oui, madame; il avait le mien, j'avais le sien: une erreur de gendarme. Et comme nous ne nous ressemblons pas...

— Ah! mon Dieu! que me dites vous là?... C'était vous!

— Comment, c'était moi?... De grâce, madame, veuillez m'expliquer...

— Je suis Euphrasie Dutillois, monsieur. J'étais allée à votre rencontre avec ma mère à l'auberge de Montargis, je vis votre passeport, et...

— Et le signalement vous effraya: il y avait de quoi. Et moi qui me félicitais d'avoir échappé aux désagréments de cette erreur! mais, mademoiselle, me sera-t-il permis d'espérer...

— Maintenant, monsieur, je suis mariée, je me nomme madame Jovin; mon mari est là, à cette table de bouillotte, en face de nous.

Elle montrait à Léon un gros garçon à l'air naïf, dont le visage s'épanouissait devant un brélan d'as.

— Maudit passeport, s'écria Léon.

— Maudit passeport, répéta tout bas Euphrasie.

sieurs qui portaient au cabaret le pécule de la semaine; ont, grâce à ce changement, contracté des habitudes beaucoup plus régulières.

— Comme nous l'avons annoncé samedi dernier, l'affaire d'Anzin est venue ce jour-là à l'audience et s'est prolongée de huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Le jugement ayant été renvoyé au lundi suivant, jour où vient pareillement la catégorie de Denain, notre prochain numéro rendra compte de tout l'ensemble de l'affaire. En attendant, nous pouvons dire que la plus forte condamnation prononcée a été celle de trois mois. (ECHO de la Frontière.)

— La moisson est commencée autour de Valenciennes; on coupe les seigles qui sont généralement hauts et forts; la récolte s'annonce partout belle et abondante. Les moissonneurs belges, que l'on nomme *piquetiers*, et qui vont dans l'intérieur de la France, passent déjà en grand nombre depuis environ quinze jours. On sait que c'est à eux que l'on doit l'introduction de la *sape*, ou petite faux à une main, dans presque toutes les provinces en deçà de la Loire. (id.)

— La Gazette d'Angsbourg donne le complément des détails qu'elle promettait hier sur ce qui s'est passé à Palerme. C'est après avoir perdu, par suite du choléra, son épouse et sa fille, que le vice-roi a été assassiné. La ville, surtout les maisons abandonnées par les locataires, ainsi que les magasins, sont devenus la proie des pillards et des voleurs, réunis en bandes de milliers d'individus. Les troupes auraient quitté la ville. 20 bâtiments de diverses grandeurs, ayant à bord des troupes de toute arme y compris de la cavalerie et de l'artillerie, ont quitté Naples se rendant à Palerme. Le roi a assisté dimanche jusqu'à une heure avancée de la nuit à l'embarquement des troupes, et est resté constamment sur le môle. Le général commandant l'expédition a reçu l'ordre de ne pas opérer la descente à Palerme, l'on l'a repoussé tous les arrivages, mais à 10 milles de cette ville; il a reçu du reste carte blanche de S. M.; s'il rencontre de la résistance, il peut avoir recours à la force ouverte pour s'emparer de la ville. On est fort curieux ici de connaître les résultats de l'expédition.

Un correspondant nous informe qu'il est mort du choléra en un seul jour, à Palerme, jusqu'à 1400 personnes. Probablement ce chiffre est exagéré; à Naples le fléau diminue lentement. Parmi les victimes du choléra, à Naples, on cite l'ambassadeur sarde, M. le baron de Vignet; à Palerme, le consul prussien Pfister.

P. S. D'après les nouvelles de Palerme, en date du 16 juillet, arrivées aujourd'hui par le bateau à vapeur, le choléra diminue considérablement; le 15 il n'y a eu que 500 décès tandis que pendant plusieurs jours leur nombre était élevé à 1700 et 1800; le nombre total des décès, depuis le milieu de juin jusqu'au milieu de juillet, est évalué par la commission officielle des enterrements, à dix-neuf mille et quelques centaines. Il est mort conséquemment, en moins de quatre semaines, un sixième de la population restée en ville.

Ce soir le 1er régiment suisse a également reçu l'ordre de s'embarquer pour la Sicile; il sera accompagné du ministre de la police, le général Caretta, connu par sa sévérité en fait de discipline militaire. On a encore embarqué une compagnie de gendarmerie et de chasseurs. La garnison de Naples est maintenant réduite à deux régiments suisses et un régiment de la garde.

On apprend qu'à Messine il y a eu aussi un mouvement révolutionnaire. Un bateau à vapeur, arrivé de Palerme, était entré au port avec le consentement de l'autorité sanitaire de Messine; mais la populace, voyant qu'on autorisait l'entrée de ce bâtiment malgré elle, a envahi l'hôtel de l'autorité sanitaire dont les membres ont dû prendre la fuite pour sauver leur vie. Tout a été brisé et déchiré, et les papiers et documents jetés à la mer. La tranquillité n'a été rétablie que par le départ du bateau à vapeur.

— Voici l'extrait d'un rapport du capitaine Fabre, commandant le navire le *Vaillant*, de Bordeaux, adressé à l'administration de la marine de France. Cet extrait contient un renseignement qui peut être utile aux capitaines de navire de toutes les nations:

« J'ai été frappé par une loi des Etats-Unis, dont la majeure partie des capitaines qui visitent ces états ignorent l'existence. A mon départ du Havre, j'emportais une famille créole qui amenait avec elle une petite mulâtresse âgée de 13 ans, comme domestique; elle était munie d'un passeport américain, délivré au Havre, qui lui permettait de se rendre à la Nouvelle-Orléans; je la fis inscrire sur mon rôle d'équipage, et je me crus tout à fait en règle. Je n'avais jamais pensé à demander si cette mulâtresse était libre ou esclave.

« A mon entrée dans le fleuve de Mississipi, la douane me demanda mon manifeste et la liste de mes passagers, sur laquelle figurait cette petite fille; un employé la questionna et finit par savoir qu'elle était esclave; on la consignait à bord, et à mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, la saisie de mon navire me fut signifiée; il me fallut intenter un procès au gouvernement américain, procès qui dure encore.

« Il serait nécessaire, messieurs, de mettre cette loi à la connaissance des capitaines qui fréquentent ces contrées; et à cet effet je vous en remets l'extrait fourni par mon avocat de la Nouvelle-Orléans.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

MM. les souscripteurs recevront à domicile, contre paiement de leur contribution de 1837, les ouvrages suivants:

1. Premières notions de géographie, de chronologie et d'histoire, avec 5 cartes;
2. Géographie élémentaire de la Belgique;
3. Les œufs de Pâques;
4. Livret de lecture (nouveau), 1re partie;
5. Antoine et Maurice;
6. Notions élémentaires d'économie politique;
7. Découverte de l'Amérique, 2e partie;
8. Henri ou la famille du sabotier, avec 4 vignettes;
9. Simple Suzanne;
10. La famille de Guillaume Harris.

N. B. Une liste de souscription est déposée chez M. H.

Dessain, imprimeur-libraire, place St-Lambert. Le montant de la cotisation annuelle est de six francs.

MM. les instituteurs jouissent sur toutes les publications de la Société d'une remise de 10 o/o.

ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE A BRUGES.

Exposition de produits des beaux-Arts.

La direction a l'honneur de rappeler à Messieurs les artistes belges et étrangers que les ouvrages destinés pour l'exposition qui s'ouvrira le 24 septembre prochain, doivent être adressés à l'Académie, franc de port, avant le 15 du même mois, en se conformant d'ailleurs à l'art. 3 du programme.

Elle porte à leur connaissance que M. le ministre des finances, dans le but de prévenir le dommage qui pourrait être apporté par le déballage et la vérification à la frontière aux objets d'arts qui seraient envoyés de l'étranger à l'exposition de Bruges a fait donner des ordres aux employés des bureaux d'Ostende, Menin, Quévrain, Hertain, Anvers, Henri-Chapelle et Ovevoet, pour qu'après déclaration du nombre et de l'espèce des objets dont s'agit, les colis qui les renferment soient expédiés par passavant à caution et sous plombs, vers l'entrepôt de Bruges, où la vérification pourra s'en effectuer au local de l'exposition en présence d'une personne désignée par la commission directrice. Ces objets pourront d'ailleurs être réexportés sans avoir payé de droits à l'entrée ou à la sortie.

Bruges, le 31 juillet 1837. Le président, ROELS. Le secrétaire, DENES.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

M. Martini de Cappadoce, issu d'une famille distinguée de la Belgique, est passionné pour la chasse. Se trouvant à Liège, ville où réside habituellement M. Martini, son beau-frère, M. Darosel lui fait voir un fusil Robert. M. Martini s'empresse de le porter chez le sieur Tonon, armurier de Liège, et lui en fait confectionner un parfaitement semblable.

Tant que M. Martini reste sur les terres de la Belgique, il n'est point inquiété; mais il possède une belle propriété en France, près de Brie-Comte-Robert. Dans la saison opportune il veut la visiter et s'y livrer aux plaisirs de la chasse, avec le fusil Robert fabriqué par Tonon. Il a de plus l'imprudence de le prêter à un ami qui, manquant de cartouches, en fait demander à l'inventeur Robert. Deux envois successifs sont infructueux: les cartouches ne partent pas, il faut voir le fusil, et l'arme de fabrication étrangère arrive ainsi dans les mains du fabricant français. Elle est reconnue contrefaite et saisie, et M. Martini de Cappadoce est traduit comme contrefacteur devant M. le juge de paix du 3^e arrondissement de Paris.

Ce magistrat, après avoir fait procéder à des enquêtes, tant à Paris qu'au Havre, où demeure M. Darosel, armateur, et beau-frère de M. Martini, a ordonné la confiscation de l'arme, condamné M. Martini à 1,000 fr. de dommages-intérêts, 250 fr. d'amende, au profit des pauvres, et condamné enfin M. Martini de Cappadoce aux dépens.

Appel de ce jugement a été interjeté; mais il a été confirmé purement et simplement.

CORRESPONDANCE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, sachant que vous faites profession d'être juste envers tout le monde, et que le sentiment de l'équité peut chez vous s'appliquer à un ministre et à un fonctionnaire, aussi bien qu'à tout autre citoyen, je viens vous prier d'insérer dans votre journal, les quelques lignes qui suivent:

Dans son numéro d'hier, *l'Industrie*, en rapportant les arrêtés qui nomment deux conseillers à la cour de Liège, place, à côté du nom de M. Ernst, ces mots: « frère du ministre de la justice. » Cette insinuation a le double inconvénient de la malveillance et de la fausseté. En effet, M. Ernst, quoique parent du ministre de la justice, ne lui est pas attaché par les liens de la fraternité; d'un autre côté, cet honorable magistrat, après avoir long-temps présidé le tribunal de Ruremonde, se trouvait depuis l'organisation judiciaire, à la tête du tribunal de Dinant; et partout il s'était concilié l'estime ainsi que le respect de tous ceux qui avaient pu apprécier ses vastes connaissances et sa parfaite intégrité. Et c'est en appréciant tout son mérite, que la cour de Liège l'a présenté comme premier candidat à la place dont disposait la province de Namur. L'insinuation de *l'Industrie*, qui sans doute aurait voulu que le ministre fut injuste envers un fonctionnaire qui avait le malheur d'être son parent, a donc l'avantage d'attaquer tout à la fois, un magistrat estimable, le ministre de la justice, et la cour de Liège, dont la présentation dictait en quelque sorte les choix que ce dernier avait à faire.

Agrez, etc. Hermalle, le 1^{er} août 1837.

Le bourgmestre de la commune de Hermalle à MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs!

Je vois avec surprise dans votre n^o du 21 juillet passé, que vous m'attribuez d'avoir signé une pétition en tête des habitants de ma commune, contre le projet de la route qui devait passer dans le village de Hermalle, et cela en faveur de la route de la rive droite; cette assertion est tout à fait calomnieuse et fautive, et je vous invite dans les trois jours à les rétracter dans votre journal, ou je me verrai forcé de traduire l'auteur devant les tribunaux.

Agrez, etc. P. A. DELWAIDE.

La lettre qu'on vient de lire n'est pas écrite par M. le bourgmestre Delwaide; ce fonctionnaire s'est contenté d'y apposer simplement sa signature; c'est ce qui nous fait présumer qu'il ne la pas lui; sans cela, M. Delwaide, qu'on dit être un homme fort bien élevé, et très intelligent, en aurait fait disparaître la dernière phrase, qui renferme une grossièreté et un non sens. Une grossièreté: on ne traite jamais de calomniateur un journaliste qui critique avec mesure et modération un acte de la vie publique d'un fonctionnaire. Un non sens: le fait que nous avons blâmé n'incolpe nullement l'honneur de M. Delwaide, et ne saurait jamais donner lieu à des poursuites criminelles ou correctionnelles. M. Delwaide prétend que le fait est faux; qu'il n'a jamais signé ni engagé les habitants de Hermalle à signer une pétition contre le projet de faire passer une grande route par ce village. C'est

possible; nous le croyons puisqu'il l'affirme; mais ce fait nous avait été certifié par une personne très honorable, et c'est sous cette garantie, que nous l'avions publié. Nous faisons néanmoins droit à la réclamation de M. Delwaide, et nous le félicitons d'avoir compris les intérêts de ses administrés, mieux qu'on ne le disait.

INSTRUCTION PUBLIQUE. AVIS AUX FAMILLES.

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'ayant donné ma démission des fonctions de directeur de l'Ecole moyenne de Visé, je viens d'être nommé principal du collège municipal de la ville de Huy.

Les motifs qui m'ont déterminé à me dessaisir de la direction d'un établissement déjà florissant et honoré de la confiance publique, sont tous dans l'intérêt de la jeunesse confiée à mes soins.

Six années d'expérience et de travail m'ont fourni sur l'enseignement des vues plus larges qui ne peuvent se réaliser que dans une localité plus importante. La ville de Huy, par sa position, par les sacrifices qu'elle peut faire dans l'intérêt de l'instruction, offre toutes les conditions nécessaires pour mettre à exécution le plan que je médite depuis longtemps. Ayant réuni pendant plusieurs années les fonctions de principal et de préfet des études, j'ai acquis la conviction que ce double emploi exige un déploiement d'activité au-dessus des forces physiques d'un seul individu. En conséquence, je me suis associé un homme d'une conduite irréprochable et d'une solide instruction, M. P. J. Lemoine, docteur en philosophie et lettres, ancien élève couronné des universités de Liège et de Leyde et actuellement professeur de langues anciennes au collège de Huy.

Me reposant sur lui du soin d'organiser des études fortes, en rapport avec les besoins de l'époque, je pourrai enfin me vouer entièrement à l'enseignement religieux et à l'éducation proprement dite.

J'espère par cette division du travail, par cette alliance féconde de la religion et de la science, que j'aurai acquis un titre de plus à la confiance des parents.

L'ABBÉ ROGISTER.

ANNONCES.

Dimanche 6 août, BAL au Petit-Sans-Souci, sur Avroy. 1466

Dimanche prochain, on JETERA DES ROUES D'OIES, chez RASKIN-BIA, rue derrière le mor des Anglais. 1458

La personne qui samedi soir est sortie de l'Hôtel de l'Europe avec UN PARAPLUIE qui ne lui appartient pas, est priée de le faire remettre audit Hôtel. 1462

UNE BONNE SERVANTE peut se présenter AU CAFÉ GREC, Place Verte. 1463

ESTURGEON TRÈS FRAIS, HARENGS ET ANCHOIS NOUVEAUX, chez PERET, rue Ste. Ursule. 1364

On demande une FILLE connaissant son service. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

MAGASIN DE TOILES, PLACE St-DENIS, N^o 743.

La veuve CHARLES née DENEUMOULIN, a reçu un grand assortiment de TOILES SUPERFINES de 43, de Courtrai et d'Hollande; idem de Brabant en toutes largeurs; toutes espèces de linge de table, services damassés; nappes à thé, blanches et écruées, coutil damassé et autres, batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem, lin de Flandre de toutes qualités, etc., etc. 844

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES:

CLINIQUE HOMŒOPATHIQUE

A l'usage des médecins et des gens du monde, PAR L. MALAISE, D.-M. 1465

LES PROPRIÉTAIRES DE CINQ ACTIONS

nominales ou au porteur sont invités à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu au Pont de la Boverie, LUNDI 7 AOUT 1837, à dix heures du matin.

A compter de ce jour, le produit du péage sera distribué aux actionnaires, sur la présentation de leurs actions, au même bureau. 1461

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 10 AOUT 1837, à une heure de relevée, au RIVAGE DE CHOKIER, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire Delvaux, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS; savoir: GROS CHÊNES, HÊTRES, vernes; poutres, bois de fosses, jantes, rais, etc., etc. 1460

AU COMPTANT.

VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION.

LE LUNDI 14 AOUT 1837, à 10 heures du matin, devant M. le JUGE DE PAIX du quartier du Sud de cette ville, n. 607, en son bureau rue Mont St. Martin, IL SERA PROCÉDÉ SANS REMISE ULTÉRIEURE, par le ministère du notaire BOULANGER.

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

MAISON, A PORTE COCHÈRE,

SISE A LIÈGE, RUE FOND St. SERVAIS N° 142. Bâtie au goût moderne, ayant Grande Cour et Jardin.

On peut prendre connaissance du cahier de charge et des conditions de la vente au bureau de la Justice de Paix et en l'étude dudit notaire.

La vente en avait été précédemment annoncée pour avoir lieu dans le mois de juillet; mais elle a dû être postposée pour manquement de la procuration, d'un subrogé-tuteur, qu'on vient seulement de recevoir.

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e UNE FERME ET BIENS,

A PROXIMITÉ DE LIÈGE,

UNE MAISON RUE DERRIÈRE LA MADELAINE.

ter. Lot. Il consiste en ladite FERME qui se compose de bâtiments en bon état, avec 4 BONNIERS de jardin, terre et prairie, ne formant qu'un enclos.

Cette propriété, située à GRIVEGNÉE, sur le plateau de PÉVILLE, d'où l'on jouit de la vue la plus étendue, est presque contigue

AU NOUVEAU CASINO DU BEAU MUR.

Elle gagnera beaucoup en valeur, par la construction de la route projetée, qui formera la continuation de celle de la Bonne Femme, pour se diriger sur la grande chaussée d'Aix-la-Chapelle.

Ce lot a été adjugé provisoirement, non compris une rente, au capital de 1866 frs., pour le prix de 13.900 francs.

2me. Lot. 13 verges grandes de terre, sises audit Grivegnée, adjugées pour 1.750 francs.

3me. Lot. 5 verges grandes de terre, situées au même lieu, adjugées pour 750 francs.

4me. Lot. UNE MAISON avec grande-cour, sise à Liège, RUE DERRIÈRE LA MADELAINE, n° 129, adjugée, non compris une rente au capital de 1586 francs, pour le prix de 3.600 francs.

Ces différents lots peuvent être surenchérés jusqu'inclus le 8 août 1837, par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, à Liège.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 27 juillet 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE n° de 7 ares 87 centiares sur une parcelle de jardin, appartenant à Marie Jeanne THONET, veuve de Jean Gilles FRAIKIN, horticultrice, domiciliée sur le quai d'Avroy à Liège, située dans la commune de Liège, indiquée et figurée sous le n° 173, section E, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2° de 24 ares 8 centiares sur deux parcelles de cotillage, appartenant à la dite veuve FRAIKIN, située dans la dite commune de Liège indiquées et figurées sous les n. 171 et 172, section E, audit plan cadastral; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec la propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée à la dite Marie Jeanne THONET, veuve de Jean Gilles FRAIKIN à comparaître le douze août prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 27 juillet 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré une EMPRISE n. De seize ares 99 centiares, sur une parcelle de cotillage, appartenant à la veuve François Joseph JALHAU, rentière, domiciliée à Liège rue Sœurs des Hasques, située dans la commune de Liège, indiquée et figurée sous le n. 96, section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. d'une maison bâtie sur le n° 96, appartenant à la même propriétaire, située dans la dite commune de Liège, indiquée et figurée sous le n. 95, section D, audit plan cadastral; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec la propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée à la dite veuve François Joseph Jalhau à comparaître le douze août prochain, à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE.

Vu les lois des 21 avril 1816 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes:

Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril 1816.

Attendu que les sociétés réunies des Steppes-Fourchette-Poncelet et Refroideur, ont déclaré persister dans la demande en extension de concession de mines de houille, formée par eux le 8 novembre 1834, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête: Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1816; mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 15 novembre 1834, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 25 juillet 1837. Présens: MM. baron Vandendestein, gouverneur, Delfosse, Scronx, Boussermart, Gouvy, Lionoux, et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES DE HOUILLE,

GISANTES SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE TRENTE BONNIERS MÉTRIQUES,

DÉPENDANTS DES COMMUNES DE ROMSÉE, MAGNÉE ET FLÉRON.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 8 novembre 1834, sous le n° 1421, du répertoire particulier, le sieur François Joseph Daisomont, demeurant à Romsée, agissant tant pour lui que comme fondé de pouvoirs des autres membres des sociétés réunies des Steppes-Fourchette-Poncelet-Refroideur à Romsée, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trente bonniers métriques, dépendants des communes de Romsée, Magnée et Fléron, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

A l'Ouest, partant de l'écluse de Romsée en suivant vers l'Ouest le chemin appelé Frankar, tendant de Romsée à Fléron, jusqu'à la rencontre de celui nommé Verte Voye, tendant de Chautraîne à Beine.

Au Nord, prenant ce dernier chemin et le continuant vers Sud jusqu'à la ferme de Chautraîne.

A l'Est, de cette ferme par une ligne droite longue de six cents aunes, se terminant au chemin d'Elle-Heure à Romsée à soixante aunes au Nord de la maison Dewez.

Au Sud, de ce point prenant le grand chemin d'Elle-Heure à Romsée et le suivant dans toutes ses sinuosités jusqu'à l'église de Romsée, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers le quatre vingtième trait des mines à extraire sous leurs fonds ou quarante centimes par bonnier métrique.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LIÈGE

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810, ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 14 JUILLET 1820;

Arrête: 1° Les bourgmestres de Liège, Romsée, Magnée, Fléron, et Beaufays, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prémentionnés.

En séance à Liège, le 15 novembre 1834. Présent: Messieurs Boussemart, remplaçant M. le gouverneur, baron de Lamberts, Deleuw, Walthéry, de Colard-Trouillet, et Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. 1447

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, Le 1er. AOUT. Cinq pour cent, 110 45; Trois pour cent, 79 04; Act. de la B. de Fr., 236 00; Napl. Cert. Falc., 96 65; Esp. Ardois 1834, 28 00.

Table of exchange rates for Londres, LE 31 JUILLET. 3 1/2, consolidés, 91 5/8; Bel. em. 1832 C.D., 102 1/2; Holl. Dette active, 53 1/8; Portugais, 5 p. c., 41 1/2; Id., 3 p. c., 26 1/4.

Table of exchange rates for Amsterdam, LE 1er. AOUT. Holl. Dette active, 100 1/2; Dito 2 1/2, 58 1/16; Différée, 15 1/16; Billet de change, 23 1/16; Syndic. d'amort., 93 7/8; Soc. de comm. P.-B., 166 3/8; Russie, H. et C., 104 1/2.

Table of exchange rates for Anvers, LE 2 AOUT. ANVERS. Det. activ., 106 1/2; Emp. de 48 mill., 401 1/2 P; Rente remboursab., 97 1/2 P; Autrich. Métall., 104 1/8 A.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations: Amst., c. jours, pair; Rotterdam, Idem, pair; Paris, Idem, pair; Londres, 2 mois, 5/8 av. p. p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 2 AOUT 1837. L'actif d'Espagne a été ferme à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 21 le 1/8 1/4 3/8 1/4 1/8 et reste 21 1/4 argent au comptant.

BRUXELLES, LE 2 AOUT.

Table of exchange rates for Brussels, LE 2 AOUT. COURS: Emp. Roisch, 101 1/2; Act. des Hauts-F., 140 1/2 A; Act. Charb. Flennu, 132 1/2 A; Act. Banq. lonc., 98 5/8 A.

VIENNE, LE 24 JUILLET.

Métalliques, 105 1/4 — Actions de la Banque, 1368 1/2.

PORT D'ANVERS.—ARRIVAGES DU 1er. ET 2 AOUT. Le schooner prussien, Columbus, v. de Elsassique, ch. de vin et eau-de-vie, provenant du navire naufragé Arthur.

PLAGE D'ANVERS, LE 2 AOUT.

Café. — Nous avons aujourd'hui les transactions suivantes à citer: 4,400 balles Brésil, à 23 c., et 200 id. Batavia (préangle), de 29 à 29 1/4 c.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.